

# Lettre d'information de Bourgvilain

## Hiver 2024



### MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

En préambule, je tiens à remercier toute l'équipe du conseil et les agents de la commune pour leur implication et leur disponibilité.

L'année 2023 aura été une période de transition et de préparation des projets 2024.

Le projet phare de cette année sera la création et l'aménagement de la voie douce piétonne et cyclable entre le hameau les Vignes et le centre bourg. Reste à étudier la jonction entre la sortie de la voie douce, vers la poterie, et la future voie verte, le long de la départementale. Un partage de voie sera certainement la solution. La réflexion est ouverte, vos idées sont les bienvenues.

Autre sujet important qui nous mobilisera en 2024, c'est la mise en place des Zones d'accélération des énergies renouvelables. Une vraie dynamique a été lancée lors de la réunion de concertation du 15 décembre dernier et je vous invite à lire l'article qui y est consacré dans cette lettre ainsi que suivre les informations qui sont publiées régulièrement sur Panneau Pocket.

Cette année, notre bibliothèque intercommunale fête ses 20 ans. Nous réfléchissons avec l'équipe des bénévoles pour créer une animation autour du livre.

Nous allons demander des études de faisabilité et de coût pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie et d'ombrières sur le parking. L'électricité produite servirait à alimenter l'école, la cantine, la salle communale, la mairie et la bibliothèque.

Bonne nouvelle : une information des services départementaux de l'Éducation Nationale, par courrier du 15 janvier dernier, nous informe que la rentrée de septembre 2024 nous permettra de maintenir les 4 classes sur notre RPI, malgré la faiblesse actuelle des effectifs.

Je suis de plus en plus sollicité pour des problèmes de voisinage (Chiens, musique, feux, élagage, etc...) Il me semble que le bien-vivre ensemble est important : nous vivons dans un lieu privilégié, alors respectons nous les uns et les autres, respectons notre environnement.

Prenez soin de vous.

Gilles LAMETAIRIE

## ÉVÉNEMENTS 2023

### Balade nocturne du 29 août

Chaque été, les balades nocturnes organisées dans chacune des 16 communes de la Communauté de Communes rassemblent de nombreuses personnes. Cette année ce rendez-vous estival toujours très apprécié a permis à la centaine de promeneurs de découvrir à titre exceptionnel la cour d'honneur du château de Corcelle.



### Commémoration du 11 Novembre

Le 11 novembre 2023, la commune a fêté le 100<sup>ème</sup> anniversaire de son Monument aux Morts, devant une soixantaine d'habitants, et en présence de la fanfare de Tramayes, des pompiers, de la gendarmerie et de Mr le Curé. A cette occasion, un hommage particulier a été rendu au soldat Alexandre RAMAGE, dont les descendants (arrière-arrière petit enfant), ont pu lire un poème qu'il avait écrit alors qu'il se trouvait sur le front. Une exposition a permis de présenter des photos et des documents de l'époque.

Un buffet a clôturé l'événement.



### Repas des anciens

C'est à l'Auberge du Lac à Trivy que les anciens se sont réunis pour le repas annuel, le 23 novembre dernier. Tous ont apprécié les mets servis ainsi que l'ambiance joyeuse et chaleureuse. Un colis garni a été remis aux personnes qui n'ont pu se déplacer.

## TRAVAUX

### **Réseau d'eau potable**

Le 30 novembre 2023 d'importants travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et de reprise des branchements entre le centre bourg et le hameau de Montangerand ont démarré.

Après une interruption pendant les vacances de Noël, les travaux vont se poursuivre jusqu'en février.

Ce renouvellement vise à remédier aux fuites importantes constatées sur le réseau qui a une soixantaine d'années. Ils sont financés par le Syndicat des Eaux de la Haute-Grosne et sont réalisés par l'entreprise PETAVIT (pour le réseau) et Suez (pour les branchements).

A l'issue, de nouveaux travaux seront lancés sur le tronçon entre Corcelle et Majard en passant par Montval.

### **Mur du cimetière**

Une partie du mur de clôture du cimetière s'étant effondrée en fin d'année, il a été demandé des devis à plusieurs entreprises afin de le restaurer.

## TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS

Il s'agit des végétaux du jardin et des déchets de cuisine et de table. Un « biodéchet » doit être considéré comme une ressource et non comme un déchet.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la loi impose aux collectivités de proposer des solutions pour permettre à chaque habitant de valoriser ses biodéchets plutôt que de les jeter à la poubelle. Le SIRTOM a choisi une orientation 100% compostage. La mise en œuvre de cette loi se fera de manière progressive et sur plusieurs années. Retrouvez le détail concernant le tri dans la lettre ECOSIRTOM. Contact tél. 03 85 59 26 98

## ZOOM SUR LE DÉBAT SUR LES ENERGIES RENOUVELABLES

### Qu'est-ce que la loi APER ?

La loi relative à l'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (dite loi APER) date du 10 mars 2023. Elle a été prise dans un contexte de crise énergétique pour relocaliser la production énergétique sur le territoire national et atteindre les objectifs de neutralité carbone d'ici à 2050.

Dans ce cadre, elle demande aux Communes de proposer des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) sur son territoire.

### Qu'est-ce qu'une ZAEnR ?

Une Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) est un outil confié aux Communes pour identifier des zones propices, destinées à accueillir de façon prioritaire des installations d'énergies renouvelables dans l'avenir sur leurs territoires.

Elles devraient permettre de produire et de consommer une énergie « locale », parfois en autoconsommation avec un objectif à atteindre pour 2030 d'une autoproduction de 30 % en énergies renouvelables.

Pour l'aider dans ses choix et propositions, la Commune doit obligatoirement organiser une concertation publique.

### Où en est-on aujourd'hui de la concertation à Bourgvilain ?



La concertation s'est faite en 3 étapes :

- Le Conseil municipal s'est réuni une 1<sup>ère</sup> fois le 30 novembre 2023 pour définir les conditions de la concertation ; prioriser le photovoltaïque en toiture et s'opposer à la filière éolienne.
- Une réunion publique de concertation a été organisée le 15 décembre 2023 dans la salle communale.

Elle a réuni 41 personnes qui ont débattu de manière très constructive sur des propositions d'implantation des énergies renouvelables sur la Commune.

Cette réunion a été complétée par un registre de concertation mis à disposition de la population pendant un mois. Il a recueilli une dizaine d'avis complémentaires.

- Puis le Conseil municipal s'est réuni à nouveau le 15 janvier 2024 pour faire le bilan de la concertation et arrêter 23 ZAEnR pour le photovoltaïque en toiture et le solaire thermique ; sur l'ensemble du territoire : développement des filières bois énergie, géothermie de surface ou en profondeur et micro-méthanisation. Enfin le Conseil a exclu, sur l'ensemble de son territoire, la filière photovoltaïque au sol et la filière de l'éolien. Il est rappelé que la meilleure énergie est celle que nous ne consommons pas alors avant tout SOBRIÉTÉ

Le texte intégral des 2 délibérations et du bilan de la concertation sont disponibles sur le site internet de la Commune ([www.bourgvilain.fr](http://www.bourgvilain.fr))

### Que va-t-il se passer maintenant ?

Les propositions de l'ensemble des Communes de Saône-et-Loire (dont celles de Bourgvilain) vont être regroupées par la référente préfectorale dans les semaines qui viennent et adressées au Comité régional de l'énergie pour avis. La décision du Comité devrait intervenir au courant de l'été 2024.

Nous vous tiendrons informés de la suite de ce dossier...

## AMÉNAGEMENT DE LA ZONE NATURELLE / ATELIER DE CONCERTATION LE 2 MARS 2024

**ATELIER DE CONCERTATION**  
CRÉATION D'UN ESPACE NATUREL DE CONVIVIALITÉ  
À BOURGVILAIN

**Samedi 2 mars 2024**  
14h00-17h00

Suite à l'acquisition d'une prairie en cœur de bourg, la commune de Bourgvilain a sollicité des professionnelles pour réfléchir collectivement à l'aménagement de ce lieu.

Vous êtes conviés à venir exprimer vos avis et souhaits pour ce nouvel espace naturel de convivialité. Un atelier collectif en extérieur sur site, et en salle vous est proposé. Au cours de celui-ci, vous dessinerez ensemble les grandes lignes du projet. Cet atelier est ouvert à tous : adultes et enfants.

Pour clôturer ce temps de réflexion, nous partagerons un moment convivial. Nous vous espérons nombreux !

RDV devant la mairie à 13h45

Prévoir vêtements chauds et chaussures de terrain

RENSEIGNEMENTS ET CONFIRMATION DE PRÉSENCE  
Lucie Moraillon, conseillère municipale  
Tel: 06 64 65 28 84

Un atelier de concertation concernant les usages qui pourront être faits de la zone naturelle sera animé par deux professionnelles spécialistes en paysagisme.

Il est ouvert à tous, y compris aux enfants, et se déroulera à la fois sur site et en salle, en petit groupe pour faciliter l'expression.

Il s'agira de répondre à la question "ce qui manque dans mon village et que j'aimerais voir éclore"; des espaces nourriciers, de jeux, de contemplation, de repos, festifs, éducatifs, de circulation...A nous d'inventer le futur de ce terrain !

Renseignements et inscriptions auprès de Lucie Moraillon : 06 64 65 28 84.

Lucie Moraillon / photographe

06.64.65.28.84

[www.luciemoraillon.com](http://www.luciemoraillon.com)

### SPANC

Depuis le 1er janvier 2024, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est géré directement par la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes, rubrique "Environnement / Eau et Assainissement" : [www.scmb71.com](http://www.scmb71.com)

Contacts :

Technicien assainissement non collectif : Simon LAMBERT 07 43 36 95 23

Technicien assainissement collectif : Éric LECLERC 07 43 36 27 45

# LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

## P'tit marché de Bourgvilain



Place de l'église au cœur  
du village

[marche.bourgvilain@orange.fr](mailto:marche.bourgvilain@orange.fr)

Reprise

jeudi 4 avril

Venez nombreux

Mis en place depuis 2021 à la demande de la municipalité et désormais installé tous les jeudis en fin d'après-midi place de l'église, le marché accueille des exposants réguliers et d'autres plus périodiques ou saisonniers. Il est géré par l'association « Les Amis du Marché » à laquelle vous pouvez apporter votre soutien en adhérant librement (5€).

Ouvert 7 mois d'avril à octobre, le marché regroupe une douzaine d'exposants. Les habitants de Bourgvilain et des environs viennent régulièrement pour trouver produits bios ou locaux. Miel - Vin - Bière - Pain et pizzas - Légumes et fruits - Œufs - Rillettes et terrines - Poulets à cuire ou déjà rôtis - Fromages et faisselles de chèvre - Plats préparés chauds traditionnels ou exotiques - Gâteaux et gourmandises - Livres d'occasion - Couturière assurant retouches, réparations et créations.

Animation gratuite mensuelle : spectacles, brocante, concerts, etc.

Tous les habitants et visiteurs sont les bienvenus pour se désaltérer ou simplement se rencontrer autour d'un verre.

Assemblée Générale le 9 mars, vous êtes les bienvenus.



## LES MARCHÉS ANIMÉS EN 2024

Programme encore indicatif pouvant évoluer et s'enrichir au fil des mois

Jeudi 4 avril – La Signoule - Orgue de barbarie

Jeudi 9 mai - Jean-Maurice Mépas - Accordéon diatonique - Musique Folk et chansons à texte. « La Louise à Bourgvilain », gaufres salées sucrées

Jeudi 20 Juin - Chorale La Clunysia

Jeudi 11 juillet – Mélo Trio - Concert jazzy, folk, rock

Jeudi 8 août - La Louise à Bourgvilain, gaufres salées sucrées

Jeudi 12 Septembre – Duo Dibumba – Musique du monde (Bossa, Jazz, traditionnelle...)

Jeudi 24 octobre – La Signoule - Orgue de barbarie

Jeudi 5 Décembre - Fête des lumières ... Chorale La Clunysia

# Respect Riverains Rallye

L'association **Respect Riverains Rallye** a été créée en 2011 en raison des épreuves spéciales du rallye des vins de Mâcon, imposées sans concertation depuis 1984, et portant atteinte à la sécurité, à la liberté de circuler et à la santé.

À l'heure du changement climatique, l'association entend à son échelle, par sa réflexion et son ouverture d'esprit, apporter sa contribution concrète dans le combat pour la protection de l'environnement et des milieux naturels, et sensibiliser à l'urgence de changer les pratiques qui portent atteinte à la biodiversité et à notre santé.

Contact : [respect.riverains.rallye@orange.fr](mailto:respect.riverains.rallye@orange.fr)



RRR est affiliée à France Nature Environnement - Saône et Loire dont le site <https://fne71.fr> donne toutes informations sur les questions environnementales en Saône et Loire

## La bibliothèque intercommunale



Notre bibliothèque a 20 ans cette année et se porte bien.

36 lecteurs fidèles la fréquentent, bien sûr nous souhaiterions que ce nombre augmente. !

4700 ouvrages, pour tous les âges, vous attendent. 661 livres ont été prêtés au cours de l'année 2023.

Nous recevons les classes de Bourgvilain (en 3 groupes) pour un moment de contes et autres documents, ainsi que pour le prêt d'ouvrages plusieurs fois au cours de l'année.

Nous sommes actuellement 8 bénévoles qui assurons les permanences et l'animation. Une nouvelle recrue devrait rejoindre notre équipe en ce début d'année.

Laurence Houchot suit cette année des formations à la BDSL (bibliothèque départementale) afin d'être en mesure de prendre le relais des responsables actuels le moment venu.

**Nos permanences : mardi de 16h15 à 18h 30 - vendredi de 17h à 19h.**

Site internet : <https://bibliotheque.tramayes.fr/>



## Lire et délire en Valouzin - association intercommunale à vocation culturelle

Notre association a tenu son assemblée générale à Tramayes le 20 décembre. **Nos actions :**

- **Le bistrot lecture**, le premier jeudi de chaque mois de 16h30 à 18h30 au bar-restaurant « Le Maronnier » à Tramayes, réunit régulièrement une quinzaine de lecteurs qui échangent autour des livres qu'ils ont lu et se prêtent des ouvrages. Il est ouvert à tous.





- Nous avons accueilli Anne- Cateland, auteure locale, qui nous a présenté son dernier roman « les gardiens du refuge Napoléon » à la bibliothèque de Tramayes le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

- **Fouillothèque** : sur le petit marché de producteurs, vous pouvez nous retrouver de temps en temps pour

Et qui n'a pas entendu parler du succès de **notre spectacle cabaret : « ça c'est Paris ! »** donné les 14 et 15 octobre à la salle des fêtes de Tramayes. Les deux représentations ont fait salle comble et ont ravi les spectateurs venus applaudir une troupe de 26 comédiens et musiciens.

**Projets évoqués pour 2024** : (à confirmer!)

Dîner lecture - sortie culturelle- venue d'auteur local – rentrée littéraire....

Vous pouvez adhérer et participer à nos actions pour la modique somme de 5€ ( contact bibliothèque).



### [L'amicale de la pétanque](#)

Nous sommes des amateurs de la boule qui se rejoignent tous les vendredis soir à partir de 20h30 sur le terrain de sport (vers les écoles).

Les premières boules seront jetées le 1er vendredi du mois de mai si le temps le permet.

Chacun apporte boissons et gâteaux que nous partageons entre les parties.

Un petit concours et un barbecue est organisé (réserver aux joueurs du vendredi) date à fixer.

Nous remercions Mr Le Maire pour les travaux effectués, ainsi que Daniel Bergeron et les bénévoles.

[Les chasseurs de Bourgvilain](#) sont réunis au sein d'une association communale de chasse agréée, *La Marze*, du nom du bois qui s'étend du hameau de La Pierre à celui des Sardyz et bordé à l'ouest par le GR 76 qui emprunte le chemin de Compostelle pour rejoindre la voie du Puy-en-Velay. Notre association est la plus ancienne du village, sa création date de l'immédiate après-guerre.

L'ACCA de la Marze réunie une vingtaine de chasseurs, la plupart résidants à Bourgvilain. Chaque breuvelandiau titulaire du permis de chasser est membre de droit de l'association s'il en formule le voeu et s'acquitte des droits d'adhésion de 160€ par an. Les adhésions nous permettent de subvenir, sans autre aide, à notre fonctionnement :



- Entretien du petit gibier : lâchers de perdrix, une centaine par an dont certains couples arrivent à faire souche ; lâchers de lapins de garenne afin de lutter contre le dépeuplement dû aux virus de la myxomatose et du VHD (Viral haemorrhagic disease), l'un comme l'autre d'origine humaine ; créés pour réguler les populations mais dont l'efficacité a échappé aux créateurs. Rappelons pour la forme que le lapin de Garenne était fortement présent sur les tables de nos parents, un chasseur pouvait avoir plus de cent lapins en une année à son tableau. C'était donc une viande offerte par la nature et qui participait à l'autonomie alimentaire villageoise dont le XX<sup>ème</sup> siècle fut le tombeau. Ce

n'est cependant pas la pression de chasse qui le fit disparaître des menus ruraux mais les virus sus-cités ainsi que la disparition progressive de la polyculture.



- Achat des bracelets de grand gibier auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs. Nous prélevons chaque année, le nombre est variable en fonction des observations des différentes populations, une quinzaine de chevreuils et plus ou moins autant de sangliers. L'achat de ces bracelets est affecté par la Fédération Des Chasseurs au financement des dégâts faits par le gibier sur les cultures, ainsi 80 millions d'euros ont été à la charge des chasseurs en 2022 pour l'ensemble du territoire. Cette responsabilité des chasseurs est un échange entre le droit de chasse et de viande et le devoir de régulation demandé par l'état administrateur.

Activité archaïque par essence la chasse demande patience, observation, écoute, connaissance du milieu, organisation et fraternité mais aussi re-connexion à l'instinct humain de prédation tempéré par les procédures acquises depuis des millénaires de respect de l'animal sauvage et enfin de découpe du gibier et de cuisine.

Nous chassons le grand gibier une semaine sur deux, des panneaux indicateurs préviennent les promeneurs, pour la tranquillité de chacun, d'éviter la zone ainsi balisée. La chasse au petit gibier, lièvre, oiseaux migrateurs... est autorisée les week-ends et le jeudi, c'est une chasse plus solitaire. Les chasseurs de Bourgvilain ont d'ailleurs changé en 2022 de jour de chasse en semaine, auparavant le mercredi, afin de libérer l'espace naturel que nous avons en partage pour les enfants.

Président : Gaël de Bouteiller, Trésorier : Franck Gillot, Secrétaire : Jean-Michel Dubief

### Conscrits de la classe en 4



Nous sommes de retour encore cette année. Nous passerons de maison en maison pour vous vendre la traditionnelle brioche préparée par l'auberge Larochette dans les hameaux de Bourgvilain et St Point (Si ce n'est pas déjà fait). Ces bénéfiques nous aideront à financer une partie du banquet de classes dont vous aurez bientôt la date de cette journée festive.

Nous vous souhaitons une bonne année 2024 à vous et à vos proches.



N'oubliez pas de vous abonner gratuitement à Panneau Pocket pour être tenu informé en permanence de la vie Communale.

Site internet de la Commune de Bourgvilain : <https://www.bourgvilain.fr>

Horaires et coordonnées de la mairie

Lundi : 9h30 – 12h30 puis 13h30 – 16h30

Jeudi : 9h30 – 12h30 puis 13h30 – 16h30

Courriel : [mairie@bourgvilain.fr](mailto:mairie@bourgvilain.fr)

Route des Enceints – 71520 BOURGVILAIN

Tél : 03 85 50 80 78